

Formation Assistant familial

Présentation de la formation

L'Assistant Familial (AF) accueille de manière permanente des mineurs ou des jeunes majeurs de 18 à 21 ans, à son domicile et dans sa famille, dans le cadre du dispositif public de la protection de l'enfance, le plus souvent à la suite d'une décision de justice ou au titre d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'AF procure à l'enfant ou à l'adolescent séparé de ses parents, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique et affectif. Il prend en charge ses besoins fondamentaux et participe à son accompagnement éducatif.

Pour exercer ses missions, l'AF doit être obligatoirement salarié d'un service de placement familial et être titulaire d'un agrément délivré par le président du Conseil Départemental, après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants et des adolescents accueillis.

Les principaux lieux d'intervention

Services d'Aide Sociale à l'Enfance des conseils départementaux,

Services de placements familiaux ou d'accueil, gérés par des établissements associatifs autorisés par les départements et habilités par la justice,

Services d'accueil familial spécialisé ou thérapeutique en services de psychiatrie infanto-juvénile.

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / + 33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010
Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris
Cergy • 13 bd de l'Hautil 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / + 33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036
www.epss.fr / epss@epss.fr



Association loi 1901. N° déclaration d'activité 11 75 014 72 75 - Code APE 8542 Z

Le 05/01/2023

Public visé

- Personne salariée d'un service de placement familial et titulaire de l'agrément obligatoire à l'exercice de la profession

Prérequis

- Aucun diplôme requis à l'entrée en formation,
- Etre salarié d'un service de placement familial et être titulaire de l'agrément obligatoire à l'exercice de la profession,
- Avoir suivi le stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60 heures, organisé par l'employeur dans le cadre de son premier contrat de travail.

Objectifs de la formation

- Répondre aux besoins physiques, psychiques et de soins de l'enfant,
- Favoriser son développement global,
- Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil,
- Contribuer à son insertion sociale, scolaire ou professionnelle,
- Connaître les cadres juridiques et institutionnels du placement familial,
- Acquérir les techniques de communication professionnelle écrite et orale avec l'équipe pluridisciplinaire et les intervenants extérieurs.

Modalités de validation de la formation :

- Evaluation semestrielle des acquis : contrôles de connaissances et de l'assiduité, mises en situation d'examen, visites sur les terrains de la formation pratique.
- Validation du diplôme : épreuves de certification organisées par le certificateur du diplôme à la fin de la formation.
- L'obtention du diplôme d'Etat est conditionnée à la validation des trois domaines de compétences qui le constituent, par l'obtention d'une note d'au moins 10/20.

Durée, programmation et lieu de la formation :

- 240 heures d'enseignement à l'EPSS, planifiées sur 18 mois de janvier à octobre de l'année suivant l'entrée en formation, en alternance avec l'exercice de fonctions d'AF sur le terrain employeur
- Planification de la formation : Deux journées de formation par mois, de 9h30 à 16h30,
- Lieu de la formation : EPSS, 13 boulevard de l'Hautil à Cergy
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Contenus de la formation

Apports théoriques et méthodologiques, visant le développement du positionnement professionnel et la validation des 3 domaines de compétences du diplôme d'Etat :

- ✓ DF1, Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil
- ✓ DF2, Accompagnement éducatif de l'enfant
- ✓ DF3, Communication professionnelle

Modalités de personnalisation de la formation

- Un référent professionnel, nommé par l'employeur, assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation de l'AF durant sa formation.
- Deux évaluations de sa pratique professionnelle sont organisées en milieu et en fin de formation, en concertation avec l'EPSS.
- Suivi individualisé du parcours de formation et de la formation pratique, préparation aux épreuves écrites et orales du diplôme d'Etat, bilan individuel de formation par année de formation.

Modalités pédagogiques

- Contenus, associant apports théoriques, méthodologiques et techniques, de travaux dirigés individuels ou collectifs, de séances d'auto-formation guidée.
- Formation en présentiel et/ou en distanciel synchrone et asynchrone.

Moyens mis à disposition pendant la formation

Equipe pédagogique constituée de :

- Formateurs qualifiés
- Professionnels de l'action sociale
- De tuteur et de maître d'apprentissage pour les périodes de formation pratique.

Les participants à la formation ont accès pendant la durée de la formation :

- à l'Info thèque,
- à la plate-forme pédagogique numérique,
- aux salles informatiques,
- aux salles de formation équipées,
- à une connexion au wifi
- aux espaces de travail réservés aux étudiants
- aux Espaces de Restauration

Coût de la formation

- Formation par la voie professionnelle, à la charge de l'employeur 3 920 euros

Nombre de participants :

Nombre d'agrément : 45